

Compte-rendu SP (ATIBT) CONSEIL PFBC - Malabo (Guinée Equatoriale)

RESUME DES ACTIVITES ET DISCUSSIONS COLLEGE SP

Les rapports des collèges du PFBC ont eu lieu, dont bien sûr le collège du Secteur Privé, dont l'ATIBT et TFT (aujourd'hui renommé Earth Worm) sont animateurs et représentants du collège.

Lors du panel d'ouverture, l'ATIBT a été invitée à faire un discours.

Ensuite, chaque collège a disposé de 30 min pour présenter l'état des lieux du Collège (actualités), et les perspectives ou activités envisagées par le collège. 15 min étaient disponible après l'intervention de chaque collège pour des discussions.

1.1. Discours de l'ATIBT dans le panel d'ouverture

*Monsieur le Ministre de l'agriculture de la Guinée équatoriale,
Messieurs et Madame les ministres, Excellences,
Monsieur le facilitateur du PFBC,
Madame l'Ambassadeur,
Chers participants,*

Avant tout, merci à Monsieur le facilitateur de m'avoir proposé de me joindre à cette nouvelle rencontre du PFBC.

Les pertes continues de surfaces forestières tropicales reflètent d'une part certes l'hypocrisie de notre société de consommation, mais aussi les difficultés à aligner sous les mêmes objectifs les O.N.G., le secteur privé, les gouvernements, les pays consommateurs de denrées tropicales, qui ont parfois d'autres priorités que la conservation de la biodiversité, et la lutte contre le changement climatique.

Tout d'abord au niveau de la filière bois, dans ce contexte, transformer la performance sociale et environnementale en revenus est peut-être une approche nécessaire pour satisfaire toutes les parties, et notre but doit être de démontrer, sur la base de nos modèles les plus exemplaires - qui s'appuient sur les standards les plus hauts en matière sociale et environnementale- combien l'équation reste difficile mais pas impossible si les Etats, et les plus grandes entreprises de la planète jouent enfin le jeu.

Le modèle de concession forestière aménagée, respectueuse de la légalité et si possible certifiée est très performant pour protéger la biodiversité, les puits de carbone, l'eau, alors que leur principale source de revenus, à savoir le bois, est remise en question sur les marchés occidentaux.

Or, ces sociétés sont clairement sur le marché de la conservation et contribuent à nombre d'objectifs du développement durable (SDG) définis par les Nations Unies.

Ainsi, la dynamique d'une économie responsable liée au bois est cruciale pour le maintien des écosystèmes du bassin du Congo. Mais on ne gagnera la bataille qu'au travers de la valorisation des autres services que les sociétés offrent.

Encore faut-il que nous soyons compris et que nous parvenions à démontrer l'avantage compétitif que nous représentons en termes de solutions à ce que les institutions ont identifié comme les objectifs du développement durable les plus difficiles à atteindre : la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

Au niveau territorial, car je crois que la vocation du PFBC est également d'intégrer différentes filières, il y a lieu de signaler l'initiative française qui sera je crois reprise au niveau européen, à savoir la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), qui a pour but de réduire l'impact de la consommation non durable de cacao, de caoutchouc, de soja, huile de palme, et de bois.

Il est envisagé de plancher sur un label ou un « méta label zéro déforestation ». Peut-être que le PFBC est le lieu pour en parler plus en détail.

En conclusion, l'ATIBT et les sociétés qui composent notre association est à disposition des bailleurs des états des O.N.G. et de tous les partenaires du PFBC pour continuer à œuvrer dans ce sens.

Merci à tous.

1.2. Pour ce qui est du collège SP, les points suivants ont été mentionnés par l'ATIBT.

1- Organisation Forum en Chine.

La tenue d'un forum ATIBT en Chine, en liaison étroite avec GGSC, est plus que jamais à l'ordre du jour. Le PFBC souhaite que ce soit l'occasion d'arrimer les acteurs asiatiques au sein du PFBC. Ce sujet concernant le forum en Chine a été mentionné à plusieurs étapes des débats, dans le cadre du SP on non.

A l'heure actuelle, on considère que plus de 50% de la valeur de la production forestière africaine commercialisée est destinée à la Chine. L'intérêt du consommateur chinois pour les bois tropicaux est élevé, et son pouvoir d'achat ne cesse de croître. La stratégie d'avenir des sociétés chinoises (importatrices en Chine ou productrices dans les pays tropicaux) reste incertaine, alors que leur impact sur les forêts tropicales ne cesse de grandir.

L'ATIBT ayant travaillé depuis de nombreuses années sur les thématiques d'aménagement forestier en Afrique, sur la légalité et sur la certification, il était important pour l'association d'établir un dialogue avec les principaux acteurs Chinois. Aussi, une rencontre a eu lieu avec la **CTWPDA (Chinese Timber Wood Products Distribution Association)**. Fondée il y a 7 ans, cette Association d'industriels et distributeurs chinois est basée à Beijing, mais compte tenu d'un fort regroupement de sociétés dans la région de Shanghai, mène de nombreuses activités là-bas forums et conférences).

Cette rencontre a permis d'avoir des interactions poussées avec la **GGSC (Global Green Supply Chain and Leading Enterprises Dialogue workshop)**, initiative de chaîne d'approvisionnement écologique menée depuis début 2018 par l'OIBT et le L'Académie Chinoise de Foresterie (CAF).

Une rencontre des responsables de CTWPDA et de GGSC avec l'ATIBT et ses membres, début 2019 à Paris, a confirmé l'importance pour les deux organisations, de se travailler ensemble sur les problématiques de gestion durable dans le bassin du Congo.

Au cours de l'année 2019, des missions ont eu lieu en Afrique et en Chine, mais les deux organisations chinoises et l'ATIBT ont convenu de l'opportunité d'organiser conjointement un forum-conférence en Chine, fin 2019.

Nécessité d'obtenir des engagements, mais tout en donnant du temps aux organisations chinoises. Le PFBC aura un espace lors de ce forum, ce à quoi la COMIFAC considère que beaucoup de résultats concernant l'état des forêts vient de l'OFAC, donc de la COMIFAC.

Un point important a été mentionné par l'UE, concernant la COP 15 « Biodiversité », en 2020 en Chine, qui est dans ses priorités. Ainsi, le Forum ATIBT en Chine serait un jalon à prendre en compte.

2- Les concessionnaires certifiés sont sur le marché de la conservation

Reprenant certains éléments du discours d'ouverture, l'ATIBT affirme que les modèles de concessions certifiées sont les plus performants pour protéger la biodiversité, les puits de carbone et la conservation de l'eau, alors que c'est le contraire lorsqu'il s'agit de comparer la satisfaction du marché sur l'aspect « source de produits ligneux ».

Pour ce qui est de la performance « maintenance des écosystèmes », les modèles type sociétés « Fair&Precious » sont aujourd'hui au moins au même niveau de performance que les projets communautaires des ONG (ce qui est logique puisque nous appuyons sur les directives des ONG), cependant à moindre coût puisque la vente des produits certifiés permet de réduire la facture liée à la prestation de ces « eco-services ».

3- L'ATIBT vise à donner plus de visibilité à la certification

Les forêts tropicales couvrent 7% de la planète mais contiennent 50% de la biodiversité mondiale ; elles sont un moyen de lutter contre le réchauffement climatique. Leurs écosystèmes contribuent à réguler le climat, et plus de 100 millions de personnes, rien que dans le bassin du Congo, sont liés de près ou de loin à leurs écosystèmes.

Comme souligné lors du 2^{ème} Think Tank de l'ATIBT, les avantages sociaux et environnementaux de ces services sont très élevés. Le Protocole de Kyoto a déjà mis en oeuvre en 1992 l'objectif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, (art 2) mais nous continuons de perdre néanmoins 25 ans plus tard, une moyenne de 7 millions d'hectares de forêts tropicales par an. Ceci reflète les difficultés à aligner ensemble les ONG, le secteur privé, les gouvernements et les personnes représentant le bas de la pyramide qui ont d'autres priorités que la conservation de la biodiversité et le changement climatique.

Dans ce contexte, « transformer la performance sociale et environnementale en revenus » est nécessaire, et notre but doit être de démontrer que les concessions certifiées, sur la base de modèles basés sur les plus hauts standards environnementaux et sociaux, peuvent changer en partie la donne. L'équation reste difficile mais pas impossible si les consommateurs s'impliquent pour soutenir ces instruments de marché que sont les schémas FSC et PEFC.

Le programme Fair&Precious promeut une filière « bois tropical » plus forte et plus responsable, tout en faisant connaître des matériaux d'exception aux consommateurs.

Un regain de confiance doit entraîner une meilleure consommation et une utilisation responsable des bois tropicaux sur le marché européen.

4- Un référentiel PAFC régional est en cours de création

Ce projet a pour but de :

- développer un système de certification PAFC pour le Bassin du Congo,
- le faire reconnaître par le PEFC Council (donc un nécessaire respect des exigences en termes de contenu et de processus),
- fournir aux opérateurs forestiers et aux auditeurs un outil leur permettant de mettre en œuvre les exigences le plus facilement possible.

La certification PAFC est aujourd'hui présente au Gabon et le Cameroun avance dans cette direction. Il existe également une organisation PAFC en République du Congo et cette association est devenue membre de l'alliance PEFC mi-2017. Le Gabon aura besoin de démarrer en 2018 la révision de son système, le Cameroun aura également besoin de le faire rapidement pour finaliser sa mise en conformité avec certaines exigences du PEFC et le Congo n'a pas encore démarré le développement son système de certification. Pour la RCA et la RDC, il y a un intérêt du secteur privé mais pour l'instant, tout reste à faire.

5- Débat sur l'exportation des grumes

Un débat a eu lieu sur la question de l'exportation de grumes, en lien également avec l'évolution du code forestier au Congo. Le facilitateur a donné la parole à l'ATIBT pour demander son avis.

Certains points ont été mentionnés par l'ATIBT, notamment la nécessité pour les sociétés de compter sur une trésorerie suffisante pour financer la transformation du bois dans les pays producteurs. Il faut environ un an de trésorerie pour un processus de première ou deuxième transformation, alors que trois mois de trésorerie suffisent pour financer l'exportation de grumes.

L'évolution des sociétés forestières en sociétés de transformation du bois, et a fortiori si l'on parle de deuxième ou de troisième transformation, de s'improvise pas. Il faut donc du temps pour pouvoir mettre en place les outils nécessaires, la formation du personnel, et l'expérience commerciale qui accompagne ce processus.

Il a été question également du développement du marché local, qui rend évidente cette transformation du bois dans les pays producteurs, mais aussi la nécessité de créer de l'emploi, et de la valeur ajoutée dans les pays producteurs.

6- Zones d'économie spéciale

Des échanges ont également eu lieu sur le développement des zones d'économie spéciale. L'ATIBT a mentionné le risque de mise en place d'une économie forestière à deux vitesses, ce à quoi le Ministre du Cameroun a répondu que ce type de mécanisme d'encouragement aux investissements existe aussi sur les autres filières.

GSEZ reste un exemple de réussite, d'une manière générale.

Les autres collègues des ONG internationales, de la société civile et des ont également eu la parole.